



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **26**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h20**

Secrétaire : **Maël DIONG**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.20.043 – Dispositif « Bourse Jeunes » - renouvellement du jury

Estelle MONTES expose :

La municipalité est soucieuse d'encourager, de soutenir et de valoriser l'initiative dans tous les domaines : solidarité internationale ou de proximité, aventure, découverte, animations sociale et culturelle, développement durable, création d'association.

La construction d'un projet induit de la part des jeunes l'apprentissage de l'autonomie, la responsabilisation, l'implication dans la vie sociale, ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté.

C'est dans cette optique que le dispositif « Bourse Jeunes » permet d'apporter un soutien qui peut être pédagogique, technique, humain ou financier permettant d'accompagner les jeunes, de l'émergence au bilan en passant par la réalisation effective de leur projet quelle que soit leur situation ou l'envergure de leur projet.

Trois niveaux de projets sont possibles :

Niveau 1 : Première expérience de projet (objectifs seulement personnels)

Niveau 2 : Projet individuel ou collectif engendrant une création d'évènements ou la mise en place d'actions sur la commune

Niveau 3 : Projet d'envergure inscrit dans la continuité (création d'association, action humanitaire)

Il est proposé d'étendre le champ d'action du dispositif en ouvrant une possibilité de soutien financier dès le premier niveau de projet.

Ce soutien financier ne pourra excéder 50% du montant global du projet.

Le montant de la bourse sera déterminé par le jury d'attribution, et fera l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

En contrepartie de l'octroi de cette bourse, les jeunes effectueront une activité d'intérêt général dans le domaine social, culturel, sportif, évènementiel ou environnemental. Cette mission pourra s'effectuer auprès des associations ingréennes ou menant des activités d'intérêt général sur le territoire ingréen, ou au sein des services municipaux de la commune d'Ingré.

La durée de l'activité d'intérêt général variera entre 8 et 12h, et est indépendante du montant de la bourse accordée.

Chaque demande de bourse fera l'objet d'un dépôt de dossier qui identifiera le niveau de projet.
Après dépôt du dossier, le(s) demandeur(s) présente(nt) le dossier devant un jury d'attribution, présidé par le Maire, membre de droit.

Ce jury d'attribution est composé de 7 membres du Conseil municipal, selon la répartition suivante :

- 6 membres pour la liste « Ingré 2020, partageons l'@venir »
- 1 membre pour la liste « Ensemble Pour la Réussite d'Ingré ».

Ce jury se réunira en fonction des dossiers présentés et sera chargé d'examiner ces dossiers et de statuer sur l'attribution de la bourse en fonction des éléments suivants :

1. Fiabilité et intérêt du projet présenté
2. Motivation réelle à s'investir dans une contribution citoyenne

Une convention sera signée entre la municipalité et le bénéficiaire de la bourse afin de préciser les engagements de chacune des parties.

Après présentation en commission générale du 19 juin 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De procéder à la désignation de ces membres par vote à main levée
- De désigner les membres suivants :

	Représentation de chacune des deux listes		Nom des élus membres	
	"Ingré 2020, partageons l'@venir"	"Ensemble Pour la Réussite d'Ingré"	"Ingré 2020, partageons l'@venir »	"Ensemble Pour la Réussite d'Ingré"
Jury « Bourse Jeunes »	Membre de droit		- Christian DUMAS	
	6	1	- Estelle MONTES - Laurent JOLLY - Maël DIONG - Emilie BRICOUT - Aurore PRIEST - Estelle MARCUARD	- Benoît COQUAND

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **08 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **08 JUIL. 2020**
Notification le : **08 JUIL. 2020**

08 JUIL. 2020



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-043

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-07-08T15-50-02.00 (MI224122487)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200703-DL-20-043-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : dispositif bourse jeunes - renouvellement du jury

Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. Autres représentations.

Acte : [DL.20.043-AG-dispositif Bourse
Jeunes - renouvellement du
Jury.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/07/20 à 15:50

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 08/07/20 à 15:50

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 15:56